

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 14

La Commission se réunit tous les mardis de 15h00 à 17h00

Tél direct : 04.94.08.60.47

**Réunion Téléphonique du : Mardi 22 décembre 2020**

**Le Président :** M. Gérard IVORA

**Le secrétaire :** M. André ABLARD

**Présents :** MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – Antoine MANCINO – Albert DI-RE

## ORDRE DU JOUR

### PAR TELEPHONE

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District

- Traitement du courrier

- Étude et classification des terrains

## CORRESPONDANCE

- MAIRIE de TOULON du 11 décembre 2020 : Plan stade de La Beaucaire. Noté

- FFF CFTIS du 11 décembre 2020 : Décisions classements et visites terrains . Noté

- AS MAXIMOISE du 13 décembre 2020 : Fafa transport. Noté

- LIGUE MEDITERRANEE du 16 décembre 2020: Fafa emploi SC Draguignan. Noté

- US CARQUEIRANNE LA CRAU du 17 décembre 2020 : dossier Fafa emploi. Noté

## COURRIERS ENVOYES

-- MAIRIE de TOULON le 11 & 15 décembre 2020 : Plan stade de La Beaucaire & rapport de visite Fernandez1 & 2

- AS MAXIMOISE le 14 décembre 2020 : Fafa transport

- LIGUE MEDITERRANEE le 15 décembre 2020 : classement terrains Fernandez1 & 2 Toulon

- US CARQUEIRANNE LA CRAU le 17 décembre 2020 : Fafa emploi

- SC DRAGUIGNAN le 17 décembre 2020 : dossier Fafa emploi

La Commission des Terrains vous souhaite de joyeuses fêtes.

Que les réveillons soient majestueux!

Moments de joie et très affectueux!

Que la fête de Noël soit belle!

Et l'An nouveau fait de merveilles!

Meilleurs vœux à vous et à vos proches!

## CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage. « Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut-être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

Prochaine réunion sur convocation

**Le Président :** Gérard IVORA

**Le Secrétaire :** André ABLARD